



DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

La Municipalité de la commune de Champagne,

agissant en vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP),
porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 19 juin 2025,
le Conseil communal a adopté les préavis municipaux suivants :

- Préavis municipal n° 60 (25) : Demande d'adoption des comptes 2024, entente intercommunale de la STEP de Champagne, Champagne, Grandson (hameau de Bru), Mauborget, Tévenon
- Préavis municipal n° 61 (25) : Demande d'adoption du rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2024
- Préavis municipal n° 62 (25) : Demande d'adoption des comptes 2024, Commune de Champagne
- Préavis municipal n° 63 (25) : Demande d'adoption d'un crédit pour compléter l'éclairage public au chemin de la Vidéride
- Préavis municipal n° 64 (25) : Demande d'adoption d'un crédit complémentaire pour l'agrandissement du site de l'école provisoire de Derrière Ville avec la création d'une classe de musique et d'une salle de dégagement
- Préavis municipal n° 65 (25) : Demande d'adoption d'un crédit pour l'assainissement des buttes de tir 50 mètres et 300 mètres de Champagne

Les électeurs peuvent consulter ces décisions au bureau du greffe municipal.

Cette décision est susceptible de référendum dans les 10 jours qui suivent le présent affichage (articles 107 à 111 LEDP).

Champagne, le 20 juin 2025



Commune de
Champagne

Greffe municipal
Rue du Village 1
1424 Champagne

024 436 04 20
champagne@champagne.ch
www.champagne.ch

LA MUNICIPALITE